



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1824

Approbation du règlement du concours à destination des élèves inscrits en Ecoles supérieures d'arts et d'arts appliqués de la Ville de Lyon pour les 50 ans de la Bibliothèque de La Part-Dieu

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1824 - APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS A
DESTINATION DES ELEVES INSCRITS EN ECOLES
SUPERIEURES D'ARTS ET D'ARTS APPLIQUES DE LA
VILLE DE LYON POUR LES 50 ANS DE LA
BIBLIOTHEQUE DE LA PART-DIEU (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) se compose d'un réseau de 16 établissements
et de bibliobus, couvrant les 9 arrondissements de la Ville.

Service culturel majeur, elle propose à toutes et tous des espaces et des outils pour
apprendre, se divertir, affiner sa pensée critique et participer à la vie de la cité.

En son sein, la bibliothèque de la Part-Dieu, pôle central du réseau des bibliothèques
lyonnaises, est la plus grande bibliothèque municipale de France (27 290 m²). Offrant des
services pour toutes et tous, elle accueille plus d'un million de visiteurs par an et met à
disposition des publics plus de 3 millions de documents.

Construite en 1972 par l'architecte Perrin-Fayolle, la bibliothèque de la Part Dieu fêtera
ses 50 ans à l'automne 2022. Elle prévoit à cette occasion un temps fort d'animations et
de partage avec le public.

Dans ce cadre, un grand concours est lancé auprès des étudiant-e-s inscrits en écoles
supérieures d'art et d'art appliqués de la Ville de Lyon.

Cette sollicitation est motivée par le souhait de mettre en avant la création émergente et la
création contemporaine.

L'objet du concours consiste en la création d'un visuel, destiné à être imprimé sur un sac.
Cette édition sera produite en tirage limité à l'occasion des 50 ans de l'établissement.

Le visuel aura pour critère d'être représentatif de l'identité de la bibliothèque de la Part
Dieu.

Celle-ci peut être mise en relief par une attention portée aux qualités architecturales
externes ou internes de son bâtiment, à ses missions, à sa place concrète et symbolique
dans la ville, à son rayonnement...

Le concours est ouvert à tout étudiant inscrit dans une école supérieure d'arts ou d'arts
appliqués de la Ville de Lyon durant les années scolaires 2021-2022 ou 2022-2023.

Le public de la Bibliothèque sera appelé à voter afin de désigner le gagnant du concours
durant le mois de novembre 2022. Le vote sera établi en se fondant sur les critères
suivants :

- lien entre la proposition et l'identité de la bibliothèque de la Part Dieu ;
- qualités techniques, plastiques mises en œuvre pour la réalisation ;
- créativité, caractère inédit de la proposition ;

- clarté de la proposition, prise en considération de la dimension finale du support d'impression (support textile).

Le lauréat du concours recevra la somme de 300 €

Les sacs, dont le visuel sera imprimé par le public lors d'un atelier de sérigraphie qui se tiendra à la bibliothèque de la Part Dieu, seront ensuite donnés aux participants.

Les modalités du concours sont prévues dans le règlement ci-joint.

Vu le dit règlement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le règlement du concours de création graphique dans le cadre du cinquantenaire de la Bibliothèque municipale de La Part-Dieu est approuvé.
- 2- Les dépenses seront inscrites sur l'exercice 2022, Programme CULTURECOM, Opération CULTPROX, Opération nature PARTDIEU, Chapitre 011, imputation 611 et 60628.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET